

Diversité des projets

Bien souvent, les mesures de réhabilitation ou d'amélioration des biotopes aquatiques ont également des retombées sociales, politiques et économiques. Par conséquent, la promotion des loisirs de proximité et du secteur local de la construction figure également parmi les objectifs de la régénération des cours d'eau.



A Aarberg, le tronçon rectiligne de l'Ancienne Aar a été revitalisé en trois étapes entre 2004 et 2014. Un nouveau cours, plus diversifié, a été aménagé.

Les projets de régénération subventionnés englobent aussi bien les petits projets que les projets combinés de grande ampleur alliant les mesures de protection contre les crues à celles de mise en valeur écologique des eaux. L'Office des ponts et chaussées, les organes responsables de l'aménagement des eaux (corporations de digues, communes, responsables de centrales, etc.) et des tiers collaborent étroitement dans le cadre de ces projets. Au cours des dernières années, l'élaboration commune de planifications à l'échelle de bassins versants entiers a gagné en importance. Divers intérêts entrent en jeu et doivent être coordonnés (protection contre les crues, écologie, loisirs de proximité, alimentation en eau, agriculture, etc.). A cet égard, les concepts d'aménagement des eaux représentent un instrument prometteur permettant de prendre en compte les divers intérêts de la population envers les cours d'eau sur l'ensemble d'un bassin versant.

Des exemples concrets sont présentés sur les sites www.kanderwasser.ch et www.sense21.ch.



Pour garantir la réussite d'un projet, il convient de tenir compte de tous les intérêts en présence afin de générer le plus grand bénéfice possible.

Dans le cadre de régénérations, de vastes contrôles des résultats écologiques ou des contrôles d'efficacité ciblés sur certains types de projets (cf. grande illustration au milieu de la brochure) peuvent être ordonnés. La situation écologique avant et après la réalisation du projet ainsi que les modifications de la composition des espèces doivent alors être documentées. Les conclusions tirées permettront ensuite d'accroître l'efficacité des mesures appliquées au cours des projets suivants.



Plusieurs tronçons de l'ancien canal de l'Urtenen ont été régénérés depuis 2004. Le vaste contrôle des résultats écologiques portant notamment sur les poissons ainsi que sur la végétation et les insectes aquatiques a confirmé les retombées positives de la régénération sur le biotope.

Subventions pour la régénération

Les questions juridiques et organisationnelles relevant du Fonds de régénération des eaux (FRégén) sont réglées dans le décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux. En général, le taux de subvention ne dépasse pas 80 % des frais restant après déduction des montants habituellement versés par la Confédération, le canton ou des tiers. Les projets de régénération doivent être réalisables sur les plans juridiques, techniques et financiers et compatibles avec la protection contre les crues. Leur bénéfice écologique doit être

considérable par rapport aux dépenses occasionnées. Les demandes de subventions du Fonds de régénération des eaux peuvent être déposées par des personnes physiques et morales ayant un siège dans le canton de Berne. La procédure se déroule en deux étapes. Les projets subventionnés doivent être documentés et l'entretien des cours d'eau régénérés doit être poursuivi après l'achèvement du projet. Les détails de la procédure de demande de financement figurent sur le site Internet. www.be.ch/renf

Projets subventionnés	Projets non subventionnés
Mesures effectuées au bord des eaux sous une forme proche de l'état naturel	Biotopes aquatiques privés
Assainissements anticipés ou mises en valeur écologique d'ouvrages de protection contre les crues	Mesures de protection contre les crues au sens de l'article 7 de la loi sur l'aménagement des eaux
Revitalisations de zones alluviales, remises à ciel ouvert	Mesures au niveau des cours d'eau dans le cadre et en tant que partie d'améliorations foncières
Mesures favorisant la migration des poissons et la création de frayères	Mesures d'entretien des eaux sans assainissements anticipés
Valorisations des paysages situés le long des cours d'eau	Etablissements piscicoles
Acquisitions de terrains et indemnités uniques	Mesures de compensation écologique imposées dans le cadre d'une autorisation ou d'une concession
Mesures supplémentaires de mise en valeur écologique dans le cadre d'autres projets	Mesures prévues dans les plans de protection des rives au sens de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR)



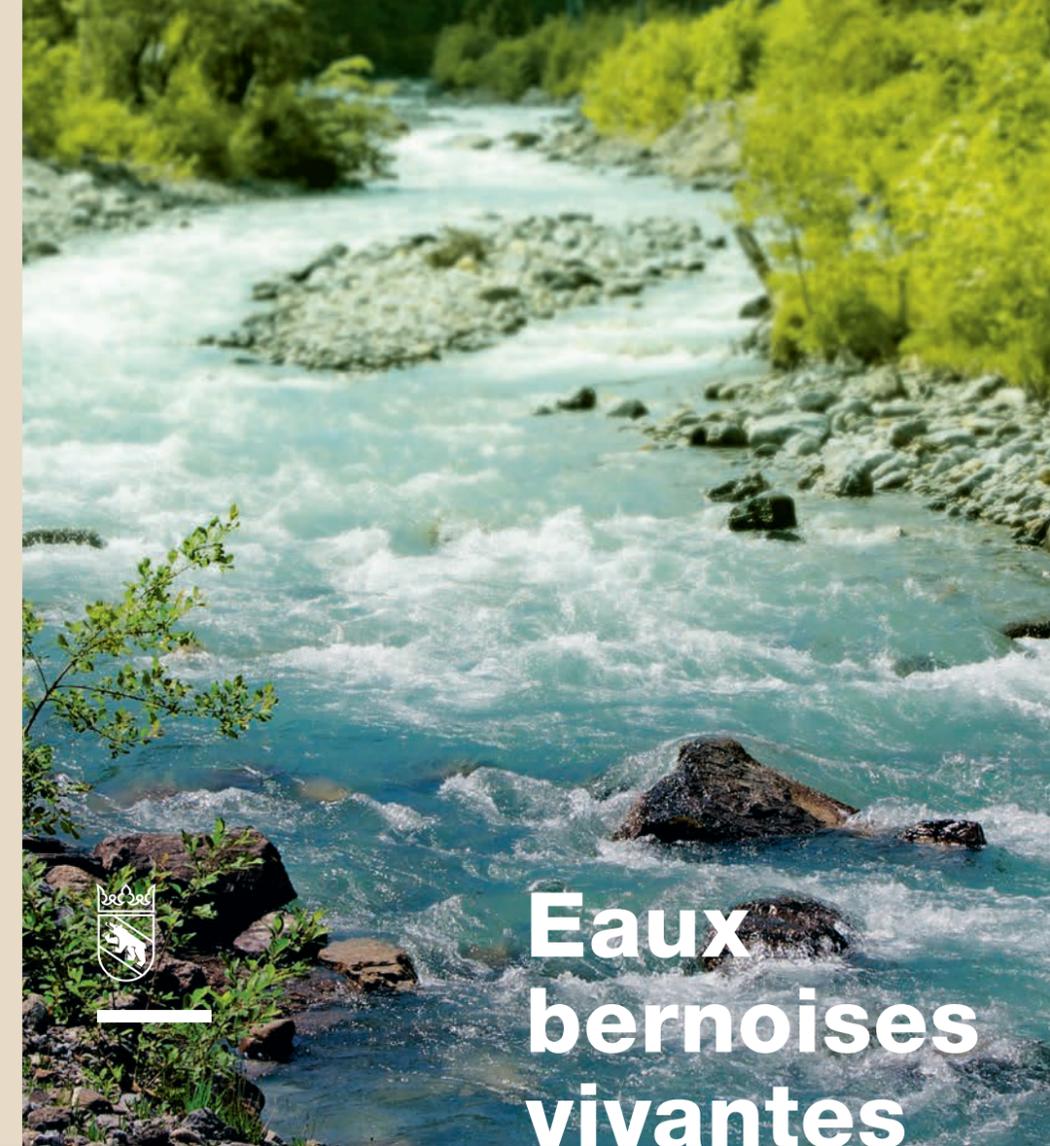
Pour télécharger les formulaires de demande de subvention et obtenir de plus amples informations sur le Fonds de régénération des eaux:

Office de l'agriculture et de la nature (OAN)
Inspection de la pêche (IP) / Fonds de régénération des eaux (FRégén)
Schwand 17
3110 Münsingen
Tél. 031 720 32 40
www.be.ch/renf
info.renf@vol.be.ch

Impressum

Editeur: Fonds de régénération des eaux du canton de Berne, W. Mueller
Graphisme: Magma – die Markengestalter, Berne
Texte: Fonds de régénération des eaux du canton de Berne, J. Bürgi
Photos: couverture © Roggo, Fonds de régénération des eaux
Illustrations: Emch + Berger, D. Rochat et L. Tschudi
Impression: Vetter Druck AG

Novembre 2014



Eaux bernoises vivantes

Fonds de régénération des eaux du canton de Berne

Direction de l'économie publique
du canton de Berne
Office de l'agriculture et de la nature (OAN)
Inspection de la pêche
Fonds de régénération des eaux



FONDS DE RÉGÉNÉRATION DES EAUX

Objectif

L'endiguement et la correction de nombreux cours d'eau ont entraîné une diminution considérable des espèces animales et végétales dépendant des biotopes aquatiques. Le 23 novembre 1997, le peuple bernois a largement approuvé le projet populaire de Fonds de régénération des eaux dans le cadre de la révision de la loi sur l'utilisation des eaux. Des moyens ont ainsi été mis à disposition pour aménager les rivières, ruisseaux et lacs du canton de manière plus proche de l'état naturel (revitalisation) ou remettre si possible les cours d'eau endigués à l'état naturel (régénération). Entre-temps, le nombre de ruisseaux proches de l'état naturel a de nouveau augmenté. Le canton reverse 10% des redevances annuelles perçues pour l'utilisation de la force hydraulique au Fonds de régénération des eaux qui dispose ainsi de plus de 4 millions de francs par an. Ce dernier soutient et décharge les communes et le public dans la mise en œuvre de projets de régénération. Il permet également de lancer des projets par le biais de clarifications, d'études de faisabilité ainsi que d'études des bassins versants et d'acquérir des terrains.

Types de projets subventionnés par le Fonds de régénération

1 Remise à ciel ouvert / nouveaux ruisseaux

Dans les zones bâties, surtout, mais aussi sur les terres agricoles, de nombreux cours d'eau ont été mis sous terre par le passé. Le Fonds de régénération permet de les remettre à ciel ouvert.

2 Transport des alluvions

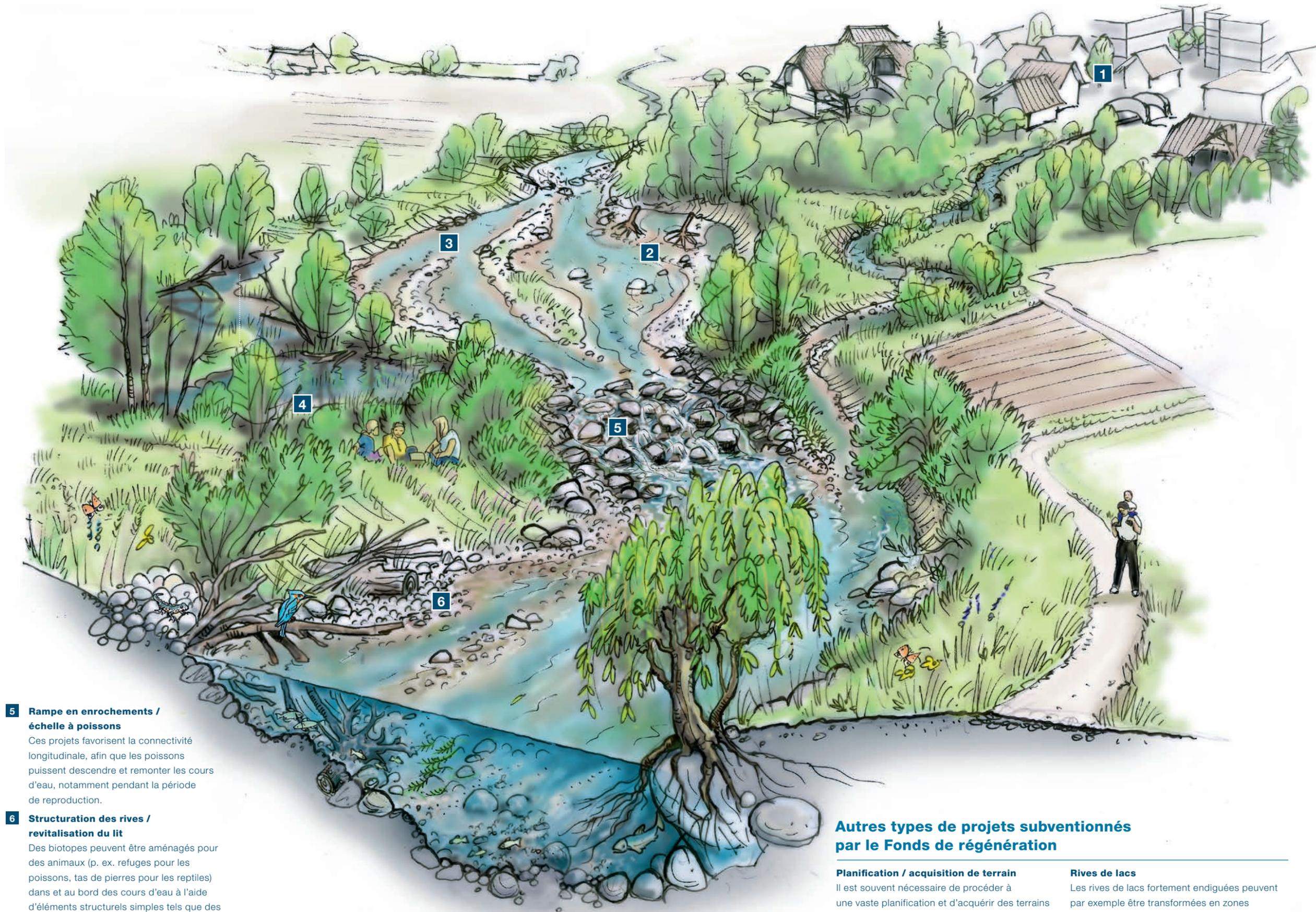
L'érosion des berges entraîne le charriage de gravier dans les cours d'eau.

3 Elargissement du lit

L'élargissement du lit permet de stabiliser le fond d'un cours d'eau. Lors des travaux d'élargissement, des matériaux peuvent être charriés, formant des îlots de gravier et des zones de faible profondeur dynamiques.

4 Revitalisation des zones alluviales

Les zones périodiquement inondées constituent des biotopes importants pour de nombreuses espèces végétales et animales.



5 Rampe en enrochements / échelle à poissons

Ces projets favorisent la connectivité longitudinale, afin que les poissons puissent descendre et remonter les cours d'eau, notamment pendant la période de reproduction.

6 Structuration des rives / revitalisation du lit

Des biotopes peuvent être aménagés pour des animaux (p. ex. refuges pour les poissons, tas de pierres pour les reptiles) dans et au bord des cours d'eau à l'aide d'éléments structurels simples tels que des pierres irrégulières, du bois mort, des plantes et des souches. Une végétation adaptée au milieu et composée d'espèces indigènes permet par ailleurs de créer de l'ombre pour que l'eau reste fraîche en été.

Autres types de projets subventionnés par le Fonds de régénération

Planification / acquisition de terrain

Il est souvent nécessaire de procéder à une vaste planification et d'acquérir des terrains supplémentaires pour mener à bien des projets de régénération ou de revitalisation.

Marketing

Information au public à l'aide de brochures ou de panneaux d'information installés sur les chantiers par exemple.

Rives de lacs

Les rives de lacs fortement endiguées peuvent par exemple être transformées en zones de faible profondeur dont profitent à la fois les animaux et la population.